Ville de L'Ancienne-Lorette

Normes applicables

Piscine hors-terre - Terrain standard

Permis Requis

Croquis 1 - Normes d'implantation

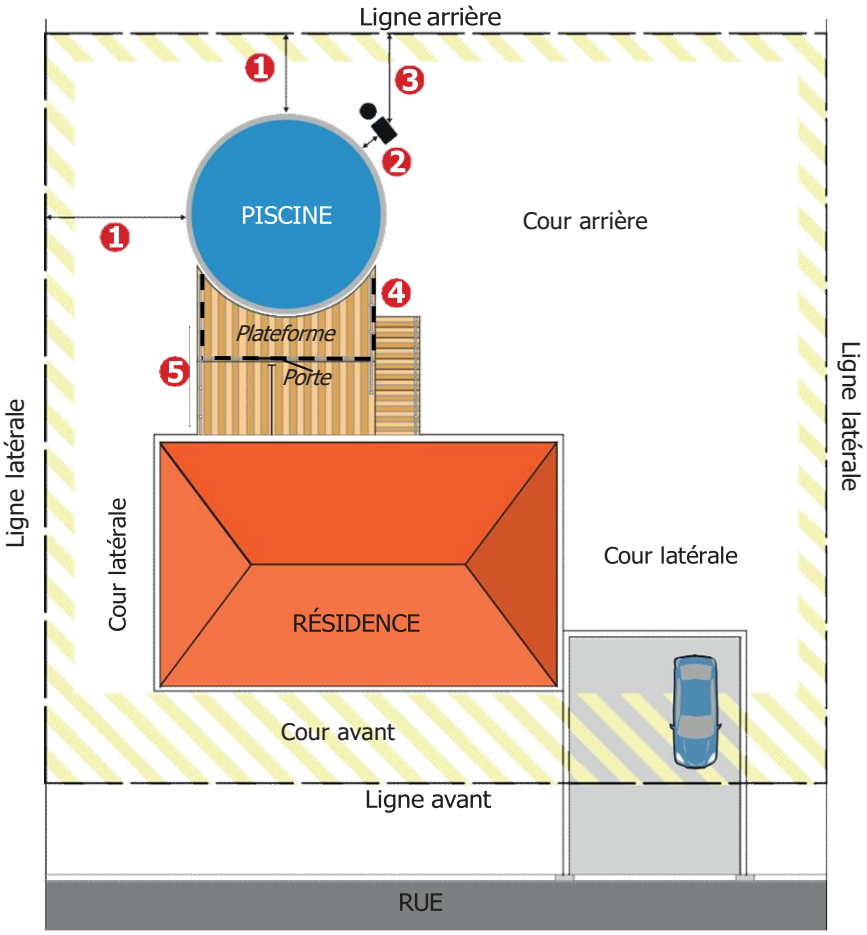

Légende
- Localisation non autorisée
- Limites de terrain
- Filtreur, pompe / thermopompe

Croquis 2 - Accès à la piscine

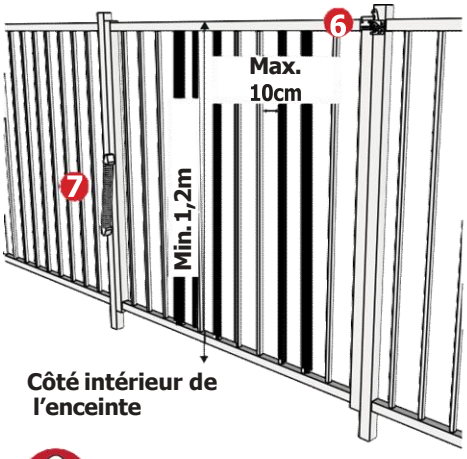

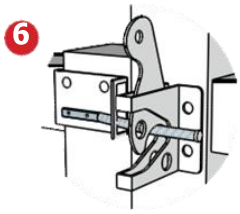

Exemple de loquet installé **à l'intérieur de l'enceinte**

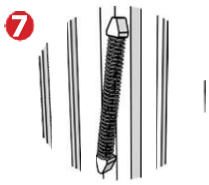

Exemple de ressort permettant la fermeture et le verrouillage automatique de la porte

Un inspecteur se rendra sur votre propriété pour vérifier que l'ensemble des normes ont été respectées. Il vous sera demandé de faire les ajustements nécessaires le cas échéant.

Normes d'implantation

1. La piscine doit être située à au moins **1 m** (3'-4") des lignes de terrain.
2. Le filtreur, la pompe et l'appareil d'échange thermique (thermopompe) doivent être installés à une distance minimale de **1 m** (3 pi 4 po) de la paroi de la piscine.
3. Le filtreur, la pompe et l'appareil d'échange thermique (thermopompe) doivent être installés à une distance minimale de **1,5 m** (5') des lignes de terrain.
4. La plateforme d'accès doit être située à une distance minimale de **2 m** (6 pi 7 po) des lignes de terrain. L'escalier d'accès doit être situé à une distance minimale de **1 m** (3'-4") de la paroi de la piscine.
5. Une piscine doit être situé à au moins **1.5 m** (5') d'un bâtiment principal et accessoire.

Normes de sécurité

- ☐ La paroi de la piscine doit avoir un minimum de **1,2 m** (4') de haut. Si ce n'est pas le cas, une clôture de 1,2 m (4') devra être installée autour de la piscine.
- ☐ S'il n'y a pas de plate-forme d'accès pour la piscine, **une échelle munie d'un boitier de sécurité** est obligatoire.
- ☐ La présence d'un garde-corps sur la plate-forme menant à la piscine est obligatoire. Le garde-corps situé sur la plate-forme menant à la piscine doit avoir une hauteur minimale et maximale de **1,2 m** (4').

6. Un dispositif de sécurité passif (loquet) doit être installé du côté **intérieur** de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte.
7. Un ressort doit également être installé sur la porte de l'enceinte permettant à celle- ci de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

ATTENTION : Le présent document est mis à votre disposition à titre informatif. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables.

Information : **418 872-9811 / lancienne-lorette.org**